



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités locales**

Arrêté n° 2024-PREF-DRCL/076 du 17 JUIN 2024
portant règlement et rendant exécutoire le budget primitif 2024
de la commune d'ITTEVILLE

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-12, L.1612-19 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L.232-1, L.232-1 et L.244-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la saisine du 29 avril 2024 de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Île-de-France par la préfète de l'Essonne sur le fondement des articles L.1612-2 et L.1612-12 du CGCT ;

VU l'ensemble des pièces complémentaires du dossier transmis par la préfecture de l'Essonne par courrier électronique le 6 mai 2024 ;

VU l'avis N° A-11 rendu par la CRC d'Île-de-France dans sa séance du 29 mai 2024 notifié au maire de la commune d'Itteville et réceptionné en préfecture le 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans l'avis susvisé, la CRC d'Île-de-France a constaté que le projet de compte administratif 2023 de la commune, tel qu'il a été rejeté par l'assemblée délibérante lors de la séance du conseil municipal du 4 avril 2024 est concordant avec le compte de gestion du même exercice transmis par le comptable, et approuvé par ce même conseil municipal, et fait apparaître un excédent de financement de 427 827,86€ en section de fonctionnement, et un excédent de 605 068,13€ en section d'investissement, conformément à l'état détaillé figurant en annexe n°1 ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le compte de gestion 2023 peut être substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions énumérées à l'article L.1612-12 du CGCT ;

CONSIDÉRANT qu'après examen des pièces justificatives, la CRC d'Île-de-France retient le montant de 842 576,97€ au titre des restes à réaliser en dépenses d'investissement, et de

355 990,42€ au titre des restes à réaliser en recettes d'investissement conformément à l'état détaillé figurant en annexe n°2 ;

CONSIDERANT qu'après la prise en compte des restes à réaliser, il y a ainsi lieu de reporter l'excédent de la section d'investissement à la ligne R001 « solde d'exécution positif reporté de N-1 », soit 605 068,13€ et de reporter l'excédent de la section de fonctionnement à la ligne R002 « excédent antérieur reporté », soit 427 827,86€ ;

CONSIDERANT que l'équilibre du budget nécessite de retenir des recettes au chapitre 73 « impôts et taxes » d'un montant de 831 300€ et au chapitre 731 « fiscalité locale » d'un montant de 5 131 924€ correspondant à un taux de 41,21 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 74,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 15,37 % pour la taxe d'habitation ;

CONSIDERANT par ailleurs qu'il convient de retenir au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » le montant de 544 405€. Cette somme correspondant d'une part à la constitution de la provision réglementaire en application de l'article R.2321-2 du CGCT pour 111 023€ (article 6815) et, d'autre part, à la constitution d'une provision complémentaire de 433 162€ (article 6815) destinée à couvrir le règlement de deux titres exécutoires émis par la trésorerie de Corbeil Villabé au profit du syndicat intercommunal d'aménagement de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE) pour des opérations de nettoyage du camping municipal et qui ont fait l'objet, par la commune, d'une requête introductive d'instance devant le tribunal administratif de Versailles le 3 mai 2022 demandant leur annulation ;

CONSIDERANT les autres propositions formulées par la CRC d'Île-de-France pour le règlement du budget de l'exercice 2024 de la commune non adopté dans les délais légaux avec affectation des résultats 2023 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la préfète de l'Essonne de régler le budget primitif 2024 et de fixer les taux d'imposition communaux pour 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de suivre les propositions de règlement du budget primitif 2024 et de taux d'imposition communaux pour 2024 formulées par la CRC d'Île-de-France ;

SUR proposition du secrétaire général ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : La section de fonctionnement est arrêtée en équilibre pour un total de 9 241 237€, conformément aux tableaux figurant en annexe n° 3 avec un montant d'autofinancement prévisionnel dégagé de 832 969€.

Section de fonctionnement

Dépenses :	9 241 237€
Recettes :	9 241 237€

ARTICLE 2 : La section d'investissement est arrêtée en équilibre pour un total de 2 310 769€ (restes à réaliser compris), conformément aux tableaux figurant en annexe n° 4 et les recettes propres de cette section fournissent des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt qui s'élève à 755 903€.

Section d'investissement

Dépenses : 2 310 769€ dont 842 576,97€ de restes à réaliser
Recettes : 2 310 769€ dont 355 990,42€ de restes à réaliser

ARTICLE 3 : Les taux de la fiscalité directe locale 2024 sont fixés à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,83 %
- taxe d'habitation : 15,37 %

assurant un produit fiscal de 5 131 924€.

ARTICLE 4 : Le budget primitif 2024 de la commune d'Itteville est réglé et rendu exécutoire conformément aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Selon les dispositions de l'article L.1612-9 du CGCT, les décisions modificatives afférentes à l'exercice 2024 seront transmises à la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est notifié à Monsieur le maire d'Itteville qui a la possibilité de contester cet arrêté dans un délai de deux mois, en formant un recours devant la juridiction administrative par un écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis. Une copie de la décision contestée devra être jointe à ce recours qui devra être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif situé 56 avenue de Saint-Cloud – 78 010 VERSAILLES CEDEX.

ARTICLE 7 :

- Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,
- Le directeur départemental des finances publiques de l'Essonne,
- Le maire d'Itteville,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,


Frédérique CAMILLERI

Annexe n° 1 – CONCORDANCE ENTRE LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Chapitre	CA	CG	Chapitre	CA	CG
Fonctionnement					
011 - Charges à caractère général	1 980 850	1 980 850	013 - Atténuations de charges	24 602	24 602
012 - Charges de personnel	4 841 717	4 841 717	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	747 968	747 968
014 - Atténuations de produit	111 778	111 778	73 - Impôts et taxes	5 813 691	5 813 691
65 - Autres charges de gestion courante	244 835	244 835	74 - Dotations et participations	1 671 965	1 671 965
66 - Charges financières	177 481	177 481	75 - Autres produits de gestion courante	54 648	54 648
67 - Charges exceptionnelles	59 147	59 147	77 - Produits financiers	360 311	360 311
68 - Dotations aux amortissements et provisions	190 123	190 123	78 - Reprises sur amortissements et provisions	2 530	2 530
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	7 605 932	7 605 932	TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	8 675 714	8 675 714
042 - Opérations d'ordre entre sections	746 731	746 731	042 - Opérations d'ordre entre sections	26 521	26 521
TOTAL SECTION	8 352 663	8 352 663	TOTAL SECTION	8 702 235	8 702 235
Investissement					
16 - Emprunts et dettes assimilées	625 070	625 070	10 - Dotations fonds divers et réserves	1 762 811	1 762 811
20 - Immobilisations incorporelles	73 738	73 738	13 - Subventions d'investissement	164 141	164 141
21 - Immobilisations corporelles	1 290 854	1 290 854			
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	1 989 661	1 989 661	TOTAL Recettes réelles d'investissement	1 926 952	1 926 952
040 - Opérations d'ordre entre sections	26 521	26 521	040 - Opérations d'ordre entre sections	746 731	746 731
041 - Opérations d'ordre dans la section	19 800	19 800	041 - Opérations d'ordre dans la section	19 800	19 800
TOTAL Dépenses d'ordre d'investissement	46 321	46 321	TOTAL Recettes d'ordre d'investissement	766 531	766 531
TOTAL SECTION	2 035 982	2 035 982	TOTAL SECTION	2 693 484	2 693 484

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2024-PREF-DRCL/076
en date de ce jour

La Préfète

Frédérique CAMILLERI

**Annexe n° 2 – ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2023 CONSTATÉS
PAR LA CHAMBRE À LA DATE DU 29 MAI 2024**

En dépenses d'investissement

Imputation	Tiers	Objet	Montant en €
202	Espace Ville Scop	Mission d'assistance à la révision générale du PLU	78 449,40
2051	Afi Agence Française informatique	AFI mise en place du circuit des bons de commandes	720,00
2115	Maitre Bouillot -SCP Notaire	Acquisition parcelle ZD958 -15 route de la fertè Alais	398 000,00
21312	127 AF - SARL d'architecture	Maitre d'oeuvre dans le cadre de travaux de végétalisation des cours d'écoles	9 990,00
21318	Plurielec	Lot 1 - Réhabilitation de 3 locaux commerciaux en pied d'immeuble	5 752,84
21318	Plurielec	Lot 2 - Réhabilitation de 3 locaux commerciaux en pied d'immeuble Fauvettes	59 273,69
2135	Eti	Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 2 - Etanchéité	2 249,84
2135	Qualiconsult	Contrôle technique et de vérifications techniques Brassens	3 228,53
2135	Ben Couverture	Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 1 - Couverture	14 400,00
2135	Reolian Multitec	Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 1 - Couverture	44 673,19
21351		Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 3 - Couverture	220 145,00
21534	Eiffage Energie Systemes Idf	Remplacement d'une enveloppe d'armoire -Chemin des murs	1 519,08
21534	Eiffage Energie Systemes Idf	Remplacement de feux route de Saint Vrain - Mise au clignotant route de Bouray (meeting aérien) /Remplacement de feux Saint Germain	2 024,16
21534	Eiffage Energie Systemes Idf	Remplacement de feux route de Saint Vrain - Mise au clignotant route de Bouray (meeting aérien) /Remplacement de feux Saint Germain	444,96
21534	Eiffage Energie Systemes Idf	Remplacement de feux route de Saint Vrain - Mise au clignotant route de Bouray (meeting aérien) /Remplacement de feux Saint Germain	1 266,84
2188	Franck Sono Audio	Dmx Splitter	439,44
		TOTAL	842 576,97

En recettes d'investissement

Imputation	Tiers	Objet	Montant en €
1322	Région IDF	Réhabilitation du centre commercial des Fauvettes	150 000,00
1322	Région IDF	Création d'un skatepark	35 000,00
13251	Département 91	Subvention relative au passage en Led	65 990,42
13251	Département 91	Rénovation de l'espace culturel Georges Brassens	105 000,00
		TOTAL	355 990,42

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 076
en date de ce jour

La Préfète

Frédérique CAMILLERI

ANNEXE 3 – BUDGET PRINCIPAL	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC	Budget 2024 arrêté par le Préfet
011	Charges à caractère général	1 902 275 €	1 902 275 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 956 336 €	4 956 336 €
014	Atténuations de produits	113 421 €	113 421 €
016	APA	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	555 431 €	555 431 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		7 527 463 €	7 527 463 €
66	Charges financières	205 500 €	205 500 €
67	Charges spécifiques	1 000 €	1 000 €
68	Dotations amort., dépréciations, prov. (sem-budgétaires)	544 405 €	544 405 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 278 368 €	8 278 368 €
023	Virement à la section d'investissement	497 869 €	497 869 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	465 000 €	465 000 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		962 869 €	962 869 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		9 241 237 €	9 241 237 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC	Budget 2024 arrêté par le Préfet
013	Atténuation de charges	71 458 €	71 458 €
016	APA	0 €	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	773 762 €	773 762 €
73	Impôts et taxes	831 300 €	831 300 €
731	Fiscalité locale	5 131 924 €	5 131 924 €
74	Dotations et participations	1 711 290 €	1 711 290 €
75	Autres produits de gestion courante	84 354 €	84 354 €
Total des recettes de gestion courante		8 604 088 €	8 604 088 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	79 421 €	79 421 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sem-budgétaires)	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 683 509 €	79 421 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	129 900 €	129 900 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		129 900 €	129 900 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	427 828 €	427 828 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		9 241 237 €	9 241 237 €

Vu pour être annexé à mon arrêté N° 2024-PREF-DRCL/ 076
en date de ce jour

La Préfète,

Frédérique CAMILLERI

ANNEXE 4 – BUDGET PRINCIPAL

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC RAR compris	Budget 2024 arrêté par le Préfet RAR compris
018	RSA	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	86 279 €	86 279 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	1 338 686 €	1 338 686 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		1 424 965 €	1 424 965 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	755 903 €	755 903 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0 €	0 €
26	Participation créances rattachées particip	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
4581	Total des opé pour le compte de tiers	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 180 868 €	2 180 868 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	129 900 €	129 900 €
041	Opé. Patrimoniales	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		129 900 €	129 900 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 310 768 €	2 310 768 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC RAR compris	Budget 2024 arrêté par le Préfet RAR compris
018	RSA	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	355 990 €	355 990 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		355 990 €	355 990 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	261 441 €	261 441 €
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	0 €	0 €
138	Autres subv. d'invest. Non transférables	0 €	0 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	125 400 €	125 400 €
45... 2	Total des opé. Pour le compte de tiers	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		742 831 €	742 831 €
021	Virement section de fonctionnement	497 869 €	497 869 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	465 000 €	465 000 €
041	Opé. Patrimoniales	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		962 869 €	962 869 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	605 068 €	605 068 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 310 768 €	2 310 768 €

Vu pour être annexé à mon arrêté N° 2024-PREF-DRCL/076

en date de ce jour

La Préfète,

Frédérique CAMILLERI